



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 2023-15

« RÈGLEMENT 2023-15 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT »

Aux citoyens des municipalités de la Municipalité régionale de comté du Granit

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée, Sonia Cloutier, greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté du Granit, que le conseil de ladite MRC a adopté, lors de sa session du 21 février 2024, le « RÈGLEMENT 2023-15 RELATIF AU REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES ÉLUS DE LA MRC DU GRANIT ».

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lac-Mégantic, ce 22 février 2024.

Sonia Cloutier
Greffière-trésorière
Directrice générale